



KPMG S.A.
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège

Association Soliha Tarn

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023
Association Soliha Tarn
163, avenue François Verdier - 81000 Albi

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège

Association Soliha Tarn

163, avenue François Verdier - 81000 Albi

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée générale de l'Association Soliha Tarn,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Soliha Tarn relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note : « 1 Faits majeurs de l'exercice – 1.1 Evénements principaux de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant une correction d'erreur.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Labège, le 6 juin 2024

KPMG S.A.

Anne Briqueteur
Associée

Actif		Exercice au 31/12/2023			Exercice précédent	
		Montant brut	Dépréciation	Montant net	au 31/12/2022	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit					
	Fonds commercial (1)					
	Concessions, brevet, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires (1)	88 693	85 436	3 256	324	
	Autres immobilisation incorporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL	88 693	85 436	3 256	324	
	Immobilisations corporelles	Terrains	158 171		158 171	140 238
		Constructions	6 574 206	4 521 566	2 052 639	1 921 232
Inst. techniques, mat. out. Industriels		1 413	1 413			
Autres immobilisations corporelles		289 569	254 376	35 193	28 705	
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours		405 468		405 468	260 685	
TOTAL	7 428 825	4 777 355	2 651 470	2 350 860		
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		0	0	0	0	
Immobilisations financières (2)	Participations et créances rattachées					
	Autres titres immobilisés	15 845		15 845	15 846	
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	2 983		2 983	2 984	
TOTAL	18 827	0	18 827	18 829		
TOTAL I		7 536 345	4 862 791	2 673 554	2 370 013	
Stock et encours		0	0	0	0	
Avances et acomptes versés sur commande					0	
Créances (3)	Créances clients, usagers et comptes rattachés	324 645	100 830	223 815	165 808	
	Créances reçues par legs ou donations					
	Autres	301 986		301 986	249 377	
TOTAL	626 630	100 830	525 801	415 185		
Divers	Valeurs mobilières de placement					
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités	643 299		643 299	898 773	
	Charges constatées d'avance (4)	2 997		2 997	3 349	
TOTAL	646 296	0	646 296	902 121		
TOTAL II		1 272 927	100 830	1 172 097	1 317 306	
Frais d'émission d'emprunt (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion - Actif (V)						
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		8 809 271	4 963 621	3 845 651	3 687 319	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					
Engagements reçus	Legs nets à réaliser Acceptés par les organes statutairement compétents Autorisés par l'organe de tutelle					

Passif		31/12/2023	31/12/2022	
Fonds propres	Sans droit de reprise	Fonds propres sans droit de reprise Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. Inv, biens renouvelables)	1 040 613	1 036 780
	Avec droit de reprise	Fonds propres avec droit de reprise Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires Apports Legs et donations Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Réserves	Ecarts de réévaluation	0	0
	Report à nouveau	Réserves statutaires ou contractuelles Réserves pour projet de l'entité Réserves Autres		
	Excédent ou Déficit de l'exercice	Report à nouveau Excédent ou Déficit de l'exercice	4 248	3 833
	<i>Situation nette</i>		1 044 861	1 040 613
	Fonds propres consommables	Fonds propres consommables Subventions d'investissement Provisions réglementées Droit des propriétaires (commodat)	679 441	573 713
	TOTAL I		1 724 303	1 614 327
	Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	TOTAL I bis		0	0
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations Fonds dédiés			
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES II		0	0	
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges	654 830	597 633	
TOTAL PROVISIONS III		654 830	597 633	
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) Emprunts et dettes financières divers (2) Avances et acomptes reçus (3) Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes des legs ou donations Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Instruments de trésorerie Produits constatés d'avance	105 188 913 831 165 88 090 241 231 11 953 106 059	144 074 876 193 65 773 221 660 3 706 122 862 41 089	
TOTAL IV		1 466 518	1 475 358	
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		3 845 651	3 687 317	
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (2) Dont emprunts participatifs Dettes sauf (3) à plus d'un an Dettes sauf (3) à moins d'un an			
Engagements reçus				

Compte de résultat		31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations	2 303 007	2 385 045
	<i>dont parrainages</i>		
	Ventes de marchandises		
	Production vendue		
	Montant net du chiffre d'affaires		
	Production stockée		
	Production immobilisée	29 800	42 900
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels			
Mécénats			
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	364 572	283 699	
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	2 052	373	
	Total des produits d'exploitation I	2 699 432	2 712 017
Charges d'exploitation	Marchandises Achats		
	Variation de stocks		
	Matières premières et autres approvisionnements Achats		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	610 710	675 423
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	169 631	166 150
	Salaires et traitements	1 124 980	1 031 464
	Charges sociales	387 091	369 066
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	182 930	177 221
	Dotations aux provisions	319 826	343 273
	Subventions versées par l'association		
	Reports en fonds dédiés		
Autres charges	513	55	
	Total des charges d'exploitation II	2 795 682	2 762 652
	Résultat d'exploitation (I-II)	- 96 251	- 50 634
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	7 597	3 060
	Reprises sur provisions, transferts de charges		
	Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total des produits financiers III	7 597	3 060
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées	12 380	11 208
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières IV	12 380	11 208
	Résultat financier (III-IV)	- 4 783	- 8 148
	Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	- 101 034	- 58 783
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier		

Compte de résultat (suite)		31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	66 168	12 773
	Sur opérations en capital	64 029	60 285
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels V	130 197	73 059
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	8 489	9 877
	sur opérations en capital	15 838	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux		
	Total des charges exceptionnelles VI	24 326	9 877
Résultat exceptionnel (V-VI)		105 871	63 182
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)		589	566
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (IX)			
Engagements à réaliser sur ressources affectées (X)			
Total des produits (I+III+V+IX) XI		2 837 225	2 788 136
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII+X) XII		2 832 977	2 784 303
Excédent ou Déficit (XI - XII)		4 248	3 833
Evaluation des contributions volontaires en nature	Contribu		
	Charges		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	Secours en nature		
	Mise à disposition de biens et services		
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole		

Association SOLIHA

**Annexe aux comptes annuels
de l'exercice clos le
31 Décembre 2023
Montants exprimés en Euros**

Ce rapport contient 13 pages

Table des matières

1	Faits majeurs de l'exercice	1
1.1	Événements principaux de l'exercice	1
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	1
1.2.1	Présentation des comptes	1
1.2.2	Méthode générale	1
1.2.3	Changement de méthode d'évaluation	1
2	Informations relatives au bilan	2
2.1	Actif	2
2.1.1	Tableau des immobilisations	2
2.1.2	Tableau des amortissements	2
2.1.3	Immobilisations incorporelles	3
2.1.4	Immobilisations corporelles	3
2.1.5	Stock en cours	4
2.1.6	Immobilisations financières	5
2.1.7	Créances	5
2.1.8	Produits à recevoir	6
2.1.9	Charges constatées d'avance	6
2.2	Passif	7
2.2.1	Fonds associatifs	7
2.2.2	Provisions pour risques et charges	7
2.2.3	Fonds dédiés – Tableaux de suivi	8
2.2.4	Etat des dettes	9
2.2.5	Charges à payer	9
2.2.6	Produits constatés d'avance	9
3	Informations relatives au compte de résultat	10
3.1	Ventilation des produits d'exploitation	10
3.2	Ventilation de l'effectif moyen	10
3.3	Transfert de charges	10
4	Autres informations	11
4.1	Engagements hors bilan	11
4.1.1	Emprunt auprès des organismes bancaires engagement donnés	11
4.1.2	Dettes garanties par des sûretés réelles	11

1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice

Une correction d'erreur portant sur une indemnité d'assurance MATMUT reçue en 2022 a été apportée sur l'exercice 2023.

Le 13/04/2022, nous avons comptabilisé l'indemnité de 41 088.89 € dans le compte 467206 (débiteurs / créditeurs divers). Au 31/12/2023 nous corrigeons cette erreur en créditant le compte 77189 (autres produits exceptionnels sur exercice antérieur).

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

1.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement 2014-03 de l'ANC homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au PGG et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020. Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

1.2.3 Changement de méthode d'évaluation et présentation

La première application du règlement ANC 2018-06 n'a pas entraîné de changements significatifs dans l'élaboration des comptes de cet exercice.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	85 082	3 611		88 693
Immobilisations corporelles				
Terrains	140 238	17 933		158 171
Immeubles propriété	3 780 971	312 578	34 611	4 058 938
Immeubles Bail	2 629 426		114 159	2 515 267
Mobilier et Matériel	272 209	23 407	4 635	290 981
Immobilisations financières	18 827			18 827
Immobilisations en cours	260 685	506 245	361 462	405 468
TOTAL	7 187 438	863 774	514 867	7 536 345

2.1.2 Tableau des amortissements

Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	84 758	678		85 436
Immobilisations corporelles				
Immeubles propriété	2 418 904	96 791	21 029	2 494 666
Immeubles Bail	2 070 262	70 799	114 159	2 026 902
Mobilier et Matériel	243 503	16 919	4 635	255 787
Immobilisations financières				
TOTAL	4 817 427	185 186	139 822	4 862 791

2.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.3.1 Principaux mouvements

Nature de l'immobilisation	Montant	
	Investissement	Cession
SAGE migration SQL Comptabilité	2 266	
PERRENOUD Usol Diagnostic Habitat	1 344	
TOTAL	3 610	

2.1.3.2 Méthode d'amortissement

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	3 ans

2.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Les immeubles sont enregistrés au prix de revient majoré des éventuels intérêts dus pendant la période de construction. Les frais d'acquisition sont inclus dans le coût de revient.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.4.1 Principaux mouvements

Les principaux mouvements réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

Nature de l'immobilisation	Montant	
	Investissement	Cession
Réhabilitation 4 Cité Issards Albi	145 283	
Réhabilitation 11 Cité Issards Albi	143 404	
Réhabilitation 10 Rue Grand Côte Albi	41 823	
Matériel informatique	5 204	
Véhicule DACIA Electrique	18 203	
Véhicule C3		4 635
Immo bail rue caminade Rendu 28/11/23		77 391
Immo bail le Garric rendu 12/12/23		36 768
Rue du 19/03/62 suite sinistre		34 611
TOTAL	353 918	153 404

2.1.4.2 Méthode d'amortissement

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Immeubles en propriété	Linéaire	10 - 40 ans
Immeubles en bail	Linéaire	10 - 30 ans
Matériel et Mobilier	Linéaire	3 - 10 ans

2.1.5 Stock en cours

Evaluation suivant le pourcentage de réalisation.

L'évaluation est faite au prix de vente sur lequel nous pratiquons un abattement de 20% correspondant aux frais de structure.

2.1.6 Immobilisations financières

2.1.6.1 Principaux mouvements

2.1.6.2 Liste des filiales et participations

Société	Capitaux propres	% capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consenties par l'association et non remboursées	CA HT du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
			Brute	Nette				
SA UES HSP81		24 %	15 245	15 245	-	1 144 550	105 327	néant
SAS ABELHA		16,66 %	600	600		255 249	15 640	néant

2.1.6.3 Créances rattachées à des participations : Principaux mouvements

2.1.7 Créances

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créances clients et comptes rattachés	223 815	223 815	
Autres	301 986	301 986	
TOTAL	525 801	525 801	-

L'analyse des comptes clients (principalement les locataires) est réalisée de façon individuelle. Une provision est constatée lorsque le risque de non recouvrement de la créance est avéré.

2.1.8 Produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
OPAH Sor et Agout	32 730
Indemnités CPAM et Prévoyance HUMANIS	2 002
CAF Non décence	16 720
CAF Pale	2 800
CCAS SLOJ	3 000
CAF SLOJ	5 000
CC Carmausin Gestion aire	9 750
DDETSPP FNAVDL	2 813
Honoraires AIS	4 370
CD Médiation AIS	12 000
C2A Solde Aire Albi	18 209
DDETSPP Réinstallés	35 233
ANAH Subventions 4 et 11 cité des Issards	128 274
FAP Subventions 4 et 11 cité des Issards	4 000
TOTAL	276 901

2.1.9 Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
SAGE Maintenance	368
Equasys EBP	1 397
Sage Financement	417
Lefebvre	424
ASH	77
La dépêche	314
TOTAL	2 997

2.2 Passif

2.2.1 Fonds associatifs

2.2.1.1 Tableau de variation fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 036 780	3 833		1 040 613
Résultat	3 833	4 248	- 3 833	4 248
TOTAL	1 040 613	8 081	- 3 833	1 044 861

2.2.1.2 Subventions d'investissements

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Subventions brutes	2 669 395	169 758	45 295	2 793 858
Amortissements	- 2 095 682	- 64 029	- 45 295	- 2 114 416
Subventions nettes	573 713	105 729	-	679 442

2.2.2 Provisions pour risques et charges

2.2.2.1 Tableau des provisions pour risques et charges

Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provision à la fin de l'exercice
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
Prud'hommes	24 800		24 800	-
IDR	206 833	3 892		210 725
PGE	366 000	143 000	137 000	372 000
Programme Réhabilitation Issards		72 105		72 105
TOTAL	597 633	218 997	161 800	654 830

2.2.2.2 *Evaluation des provisions pour risques et charges*

La provision pour indemnité de départ en retraite est calculée en fonction de l'âge de l'ancienneté des salariés et de leur probabilité de rester employé de l'association jusqu'à l'âge de la retraite. Le calcul de cette provision a été actualisé suite au changement de CCN. La nouvelle CCN applicable est celle de l'Habitat accompagné avec un nouveau mode de calcul pour la provision indemnité retraite. Principales hypothèses retenues : âge des départs 64 ans

La provision pour gros entretiens inclus la charge prévisionnelle de travaux à réaliser pour l'entretien des logements sur 5 ans.

2.2.3 **Fonds dédiés – Tableaux de suivi**

2.2.3.1 *Subventions de fonctionnement affectées*

Situations Ressources	Montant des fonds affectés au projet (2)	Fonds à dégager au début de l'exercice (19) A	Utilisation en cours d'exercice (7894) B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894) C	Fonds restants à engager en fin d'exercice (19) D=A-B+C
TOTAL					

2.2.4 Etat des dettes

Dettes(b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			A plus d'1 an	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont				
- à 2 ans au maximum à l'origine	105 188	44 268	60 920	
- à plus de 2 ans à l'origine	844 434	72 433	259 427	512 574
Emprunts et dettes financières divers	69 398	69 398		
Avances et acomptes reçus	165	165		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	88 090	88 090		
Dettes fiscales et sociales	241 231	241 231		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11 953	11 953		
Autres dettes	106 059	106 059		
TOTAL	1 466 518	633 597	320 347	512 574

2.2.5 Charges à payer

Charges à payer	Montant
KPMG	12 170
Charges de personnel	48 000
Assurance MO Verspiren 2023	951
TOTAL	61 121

2.2.6 Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
TOTAL	

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation des produits d'exploitation

Transferts de charges d'exploitation	123 398
Reprise sur provision	241 174
Production immobilisée	29 800
Variation de production en cours	-

3.2 Ventilation de l'effectif moyen

Catégories	Personnel salarié
Cadres	6
Non cadres	27
TOTAL	33

3.3 Transfert de charges

Transfert de charges	Montant
Frais de personnel	67 236
Assurances	56 162
Divers	-
TOTAL	123 398

4 Autres informations

4.1 Engagements

4.1.1 Emprunt auprès des organismes bancaires engagement donnés

Au 31 décembre 2023, l'engagement se décompose comme suivant :

Caution pers Morale (convention) pour un montant de 91 048.04 € de REPUBLIQUE FRANCAISE PRESIDENCE (prêt 192576E).

Privilège du prêteur de deniers pour un montant de 390 000€ (prêt 077974E).

4.2 Evènements postérieurs à la clôture

Pas d'évènement significatif.